

Appel du CNF de la FNEC FP-FO du 9 octobre 2020

Le Comité National de la FNEC FP FORCE OUVRIERE réuni les 8 et 9 octobre, lance un appel à tous ses syndicats :

Rétablissement de tous les droits démocratiques !

Les libertés individuelles et collectives, les libertés syndicales ne sont pas négociables. Le gouvernement utilise le prétexte sanitaire pour franchir chaque semaine un cran supplémentaire dans la remise en cause des droits démocratiques. Ainsi, avec le Comité Confédéral National de la CGT-FO réuni les 23 et 24 septembre, le CNF exige en particulier que le droit de réunions, de manifestations, ainsi que tous les droits syndicaux soient rétablis et respectés. La répression à l'encontre

des personnels et militants syndicaux doit cesser immédiatement. Toutes les sanctions et menaces de sanctions doivent être levées.

Alors que le désastre sanitaire, la crise économique et sociale ont mis en exergue la lourde responsabilité du gouvernement et l'urgence de satisfaire les revendications, le Premier ministre parle des « vertus de la crise » et de l'opportunité qu'elle représente pour amplifier et pérenniser les mesures d'exception.

Hors de question de mettre les revendications de côté au nom de l'union sacrée ou du « consensus sanitaire » !

Le patronat et le gouvernement à son service tentent de mettre à profit la crise du COVID et cherchent à entretenir un climat de peur pour supprimer des centaines de milliers d'emplois et abaisser le coût du travail, détruire toutes les garanties collectives, les statuts, les services publics.

Le gouvernement met en œuvre la réforme dite de « transformation de la fonction publique » notamment en dessaisissant cette année les CAP en matière de contrôle de mutation et bientôt de promotions (2021) et en annonçant la suppression/fusion des CT et CHSCT créant ainsi les conditions d'une gestion arbitraire des personnels. Le CNF exige le rétablissement des CAP et ses prérogatives. Il amplifie la réforme territoriale et ses effets dévastateurs avec de nouvelles suppressions de postes. La réforme du lycée détruit totalement le cadre national et égalitaire de l'enseignement et du baccalauréat, notamment avec la suppression des épreuves nationales. Le « Grenelle des Professeurs » n'est qu'une mystification visant à faire travailler plus, tout en détruisant

les statuts. Le projet de loi Rilhac sur la direction d'école, ne répondant aucunement aux revendications des personnels, tend à détruire le cadre de l'école actuel en posant les jalons d'un futur statut de supérieur hiérarchique, des professeurs des écoles et des AESH dans le cadre d'une école autonome et territorialisée, à l'image du chef d'établissement du second degré. Dans l'enseignement supérieur et la recherche, la LPR (Loi de Programmation de la Recherche) ouvre la voie à la contractualisation de tous et le protocole d'accord sur les rémunérations et les carrières, que FO n'a pas signé, tourne le dos aux revendications salariales et statutaires. Le gouvernement n'a pas renoncé à la réforme des retraites. Ces contre-réformes doivent être définitivement retirées.

Les suppressions de postes en cette rentrée rendent les conditions de travail insupportables dans les écoles, les établissements et les services. Le CNF exige que les demandes de créations de postes ainsi que le recours aux listes complémentaires soient satisfaits.

.../...

Le CNF considère que l'augmentation indiciaire arrachée par les personnels hospitaliers est un point d'appui pour tous les salariés publics, privés, actifs et retraités, pour exiger :

1- L'intégration des 49 points d'indices nets supplémentaires (+183€) dans la grille de tous les personnels titulaires et 183 euros nets supplémentaires pour tous les non-titulaires qui n'ont pas de grille, sans contrepartie.

2- L'ouverture immédiate de négociations en vue d'un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000, soit 20% d'augmentation de la valeur du point d'indice.

L'austérité salariale devient générale dans le privé par la facilitation, au travers des ordonnances « Covid-19 », de la mise en œuvre d'accords de performance. Le CNF considère que ces accords sont inacceptables et soutient toutes les actions menées en ce sens, comme celle menée par les salariés de l'AFPA.

Le gouvernement instaure des protocoles « sanitaires », dérogoratoires au Code du travail, qui dégradent les conditions de travail des personnels pour s'exonérer de ses responsabilités en matière de protection des personnels (Equipements de Protection Individuels, masques FFP2, médecine de

prévention, suivi des personnels à risque...), pour imposer des fermetures de classes, d'établissements ou de composantes universitaires, pour mettre en place les plans de continuité « à distance », « le télé-enseignement », pour déréglementer et détruire le droit à l'instruction pour tous. Le CNF demande le retrait de ces protocoles. La protection des personnels, c'est la fourniture gratuite par le ministère des équipements de protection nécessaires pour les personnels comme pour les élèves, c'est la satisfaction des revendications, ce sont les créations de postes, c'est le respect des statuts, c'est l'abandon du jour de carence.

Le Président Macron vient de présenter le projet de loi « contre le séparatisme », et prétend modifier la grande loi laïque de 1882. Le CNF rappelle qu'il continue à dénoncer la loi « École de la confiance », qui a notamment élargi à l'école maternelle le financement public des écoles privées confessionnelles par l'État et les collectivités territoriales. Le CNF réaffirme : « *Fonds publics aux écoles publiques, fonds privés aux écoles privées !* » Abrogation de la loi Debré et de toutes les lois anti-laïques. Nous ne saurions reconnaître d'autre texte réglementaire que la loi de 1905, seule loi protectrice pour notre École républicaine.

L'heure est à l'action revendicative, et à la préparation du rapport de force interprofessionnel

Le CNF considère que les mobilisations massives qui ont eu lieu ces deux dernières années (du mouvement des gilets jaunes à la grève des hospitaliers en passant par la grève contre la réforme des retraites...) ont largement fragilisé le gouvernement.

Il salue les mobilisations des salariés dans de nombreux secteurs qui ont décidé de défendre leur emploi, leur salaire et leurs conditions de travail. Les salariés et les personnels veulent résister, comme en témoignent les nombreuses grèves et rassemblements qui ont lieu depuis les premiers jours de la rentrée, notamment pour exiger l'annulation des fermetures de classes.

Avec le CCN de la Cgt-FO, le CNF considère que « *Ni les salariés ni leurs organisations syndicales ne peuvent accepter davantage que les emplois, les salaires et les garanties collectives soient systématiquement sacrifiés au motif de la crise sanitaire (...)* » et que « *L'heure est à la préparation urgente du rapport de force interprofessionnel.* »

Depuis des mois, l'ensemble des militants FO de l'Éducation nationale, de la recherche, de la culture, de la formation professionnelle, de Jeunesse et

sports, n'ont cessé d'aider à la tenue d'assemblées générales de personnels et au combat contre la destruction des diplômes, des statuts et de leurs écoles, établissements et services.

Le CNF invite les syndicats de la fédération et les sections départementales de la FNEC FP-FO à poursuivre le renforcement de nos implantations et le développement de nos syndicats et, dans la perspective ouverte par le CCN de FO, contribuer à amplifier la mobilisation interprofessionnelle comme nous l'avons déjà fait contre les retraites Macron-Delevoye. La FNEC FP-FO s'adresse aux autres fédérations pour leur proposer l'action commune sur la base de nos revendications.

Le CNF appelle les syndicats de la FNEC FP-FO à développer les tournées d'écoles, d'établissements, de services, de sites, de centres à organiser les réunions syndicales, les assemblées générales des personnels, et à engager dès maintenant, comme cela a déjà commencé dans certains départements, les initiatives (mobilisations, rassemblements...), si possible dans un cadre intersyndical, pour obtenir la satisfaction de nos revendications !

Adopté par 72 voix pour, 13 abstentions